



**BUREAU COMMUNAUTAIRE  
SÉANCE DU 7 MAI 2024 À 17H00**

**Au siège de Grand Lac, Communauté d'agglomération  
1500 boulevard Lepic 73 100 AIX-LES-BAINS**

**Présents :**

1	AIX-LES-BAINS	Renaud BERETTI	Pouvoir de Marie-Pierre MONTORO-SADOUX
2	AIX-LES-BAINS	FRUGIER Michel	Pouvoir de Florian MAITRE
3	AIX-LES-BAINS	GUIGUE Thibaut	
4	BOURDEAU	DRIVET Jean-Marc	
5	BRISON SAINT INNOCENT	CROZE Jean-Claude	
6	CHINDRIEUX	BARBIER Marie-Claire	Pouvoir de Brigitte TOUGNE- PICAZO
7	DRUMETTAZ-CLARAFOND	BEAUX-SPEYSER Danièle	Pouvoir de Nicolas JACQUIER
8	ENTRELACS	BRAISSAND Jean-François	
9	LA BIOLLE	NOVELLI Julie	
10	LA CHAPELLE DU MONT DU CHAT	MORIN Bruno	
11	LE BOURGET DU LAC	MERCAT Nicolas	
12	LE BOURGET DU LAC	SIMONIAN Edouard	
13	LE MONTCEL	HUYNH Antoine	
14	MERY	FONTAINE Nathalie	
15	MOTZ	CLERC Daniel	
16	MOUXY	PERSON Armelle	
17	ONTEX	CURTILLET Jacques	
18	PUGNY-CHATENOD	CROUZEVALLE Bruno	
19	RUFFIEUX	ROGNARD Olivier	
20	SAINT OFFENGE	GELLOZ Bernard	
21	SAINT OURS	ALLARD Louis	
22	SAINT PIERRE DE CURTILLE	DILLENSCHNEIDER Gérard	
23	TRESSERVE	LOISEAU Jean-Claude	
24	VIVIERS-DU-LAC	AGUETTAZ Robert	
25	VOGLANS	MERCIER Yves	

22 communes présentes

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 30 avril 2024, transmise dans les conditions prévues par les articles L. 2121-10 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales, à laquelle était joint un dossier de travail comprenant l'ordre du jour, la note de synthèse et 9 projets de délibérations.

Le quorum est atteint en début de séance : la séance est ouverte avec 25 présents et 4 procurations

Julie NOVELLI est désignée secrétaire de séance.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Grand Lac ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble (2 Place de Verdun, BP1135, 38022 Grenoble Cedex), dans le délai de deux mois à compter de sa publication (acte réglementaire) ou de sa notification (acte individuel). Le tribunal administratif de Grenoble peut être saisi par la voie de l'application "Télérecours citoyens" sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*



## DÉLIBÉRATION

N° : 3 Année : 2024

Exécutoire le : 17 MAI 2024

Publié / Notifiée le : 17 MAI 2024

Visée le : 16 MAI 2024

### COMMANDE PUBLIQUE

#### Marché n°24006 : Stockage de chlorure ferrique sur le site de la station d'épuration d'Aix-les-Bains - Attribution

Monsieur le Président rappelle les difficultés d'exploitation de la station d'épuration Centre liées, lors de la conception, à un sous-dimensionnement de la cuve de stockage de Chlorure ferrique, réactif indispensable au traitement des eaux usées. La cuve actuelle à une capacité de 8 m3 utile, soit une semaine d'exploitation. Ce faible volume de stockage induit d'une part des tensions dans l'exploitation du site et d'autre part des coûts d'achat plus élevés car en faible quantité et avec une part de transport importante.

Les travaux ont pour objet l'augmentation des capacités de stockage en chlorure ferrique sur le site de la station d'épuration afin de porter le volume à 40 m3 utile, soit 4 à 5 semaines d'exploitation.

Le marché comprend les études d'exécution, la réalisation des travaux (y pose des équipements et des canalisations de transport à l'intérieur de la station), la mise en service de l'installation et le suivi et l'observation en marche industrielle des nouvelles installations.

L'estimation établie par le maitre d'œuvre était de 230 000 € HT.

La consultation pour la passation du marché de travaux a été lancée selon une procédure adaptée.

Au vu des critères d'attribution (40 % prix et 60% valeur technique), la commission des procédures adaptées réunie le 23 avril 2024 propose de retenir l'offre du groupement d'entreprises SOURCES (mandataire) et SL PELISSIER pour un montant de 234 000 € HT.

Pour une complète information de l'assemblée, Monsieur le Président précise que toutes les pièces relatives à l'attribution de ce marché sont à sa disposition auprès du service marché.

Les crédits régulièrement inscrits au budget seront imputés au budget assainissement : opération 289.

Le Bureau de Communauté, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le présent rapport,
- AUTORISE Monsieur le Président à signer le marché ci-dessus énoncé avec les entreprises indiquées.

- Délégués en exercice : 33
- Présents : 25
- Présents et représentés : 29
- Votants : 29
- Pour : 29
- Contre : 0
- Abstentions : 0
- Blancs : 0

Aix-les-Bains, le 7 mai 2024

Le Président,  
Renaud BERETTI



La secrétaire de séance,  
Julie NOVELLI

## Accusé de réception préfecture

**Objet de l'acte :**

Délibération 3 ; Marché n.24006 : Stockage de chlorure ferrique sur le site de la station d'épuration d'Aix-les-Bains - Attribution -

---

**Date de transmission de l'acte :** 16/05/2024

**Date de réception de l'accusé de réception :** 16/05/2024

---

**Numéro de l'acte :** d4965 ( [voir l'acte associé](#) )

**Identifiant unique de l'acte :** 073-200068674-20240507-d4965-DE

---

**Date de décision :** 07/05/2024

**Acte transmis par :** ESTELLE COSTA DE BEAUREGARD ID

---

**Nature de l'acte :** Délibération

**Matière de l'acte :** 1. Commande Publique  
1.1. Marchés publics  
1.1.2. Dossier du marché (travaux, fournitures, services)